



LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition mars 2023



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Émilie Tremblay



Crédit photo : Karine Cassista



Crédit photo : Catheline Boucher



Crédit photo : Nancy Guimont



Crédit photo : Christine Lebrun

TABLE DES MATIÈRES



MOT DU MAIRE	4
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	6
SIGNIFICATION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ	7
SERVICE DES LOISIRS & PFMADA	8
HORAIRE – SEMAINE DE RELÂCHE À PAO	10
offres d’emploi – camp de jour de pao.....	11
GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.....	13
F.A.D.O.Q. DE POINTE-AUX-OUTARDES.....	14
SÉANCE PUBLIQUE D’INFORMATION – PREMIER TECH	15
LE PRINTEMPS ARRIVE !	16
PHOTOS RECHERCHÉES	16
SERVICE D’URBANISME	17
CONNAISSEZ-VOUS ?	20
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	21
TRAVAUX PUBLICS	22
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	23
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX	23
JEUX - DIVERTISSEMENT	24
FÊTE DES BÉNÉVOLES.....	27
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	28
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	28
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	29
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	30
ANNONCES.....	31
TABLE DES MARÉES – MARS 2023.....	32
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR	33
HEURES D’OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	33
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	33

Notez que vous pouvez également lire votre **Cacardeur**, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l’adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens !

Le mois de mars est à nos portes, il annonce quelques bonnes tempêtes et nous serons au printemps le 20 mars 2023, à 21 h 25.

C'est aussi le temps pour les 22 organisations de notre municipalité d'inscrire les bénévoles, que nous aurons le plaisir de reconnaître lors d'un souper / spectacle vendredi, le 21 avril prochain en collaboration avec la Troupe intergénérationnel Art'Scène. La semaine de l'action bénévole se tiendra du 16 au 22 avril 2023. J'invite tous ceux et celles qui désirent s'impliquer dans les activités de notre village, sans pour autant faire partie d'une organisation de manière permanente, à transmettre vos coordonnées à notre superviseure en loisir et culture, Caroline Gagnon, qui est à établir un répertoire des bénévoles.

Je profite de la présente tribune, pour féliciter tous les élus des dernières élections municipales dont M. Michel Desbiens nouvellement élu maire de la Ville de Baie-Comeau. Nous aurons le plaisir de nous côtoyer dans plusieurs dossiers, siégeant au conseil des maires de la MRC de Manicouagan, mais également au conseil d'administration de la Régie des Matières résiduelles de Manicouagan. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas le résultat pour Chute-aux-Outardes et pour Pointe-Label.

Parlant de matières résiduelles, en tant que président de la RGMRM, je répète qu'une partie de l'augmentation de nos taxes foncières 2023 est due en partie à l'augmentation des déchets (bac vert) qui sont en augmentation marquée dans notre municipalité par rapport aux autres. Il est important de comprendre que le recyclage (bac bleu) nous rapporte des revenus comme le compostage qui débutera à l'automne 2023 ou au printemps 2024 conditionnellement aux certifications d'autorisation et délai d'appel d'offres pour la construction de la plateforme de compostage à Ragueneau.

Le conseil municipal et son personnel-cadre ont participé à un Lac à l'épaule le samedi 4 février dernier. Sous la coordination de la firme MU Conseil, tous étaient unanimes pour dire que ce fût une réussite. Une journée dans l'harmonie où tous ont pu exprimer leur vision et les sujets qui les interpellent en concordance avec les différentes politiques familiales, des aînées et loisirs culture qui serviront à établir les priorités des prochaines

années. Une des priorités est sans aucun doute de se préparer maintenant pour obtenir de nouveaux terrains dans certains secteurs afin d'y permettre la construction de résidences dans notre magnifique municipalité pour être prêt lorsque l'économie sera favorable.

Assemblée publique

Le conseil a siégé en séance ordinaire, ce lundi 13 février 2023.

En plus des comptes à payer, le conseil a autorisé les travaux de validation et d'étalonnage des huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage par la compagnie Avizo Experts-Conseils, au coût de 6 575 \$, plus les taxes.

Nous avons entériné l'achat d'une souffleuse Ariens Platinum 29 SHO, auprès de Nord-X Sports et Aventures inc., au coût de 4 232,00 \$, plus taxes.

Une subvention reçue de Loisir et Sport Côte-Nord a permis l'achat de fourniture pour améliorer le classement des équipements et l'achat de bottes de ski au centre des loisirs pour un total de 1 244,55 \$, plus taxes.

Nous avons autorisé les dépenses pour un montant de 700 \$ à même le budget de la Politique familiale / MADA, pour les activités « Plaisirs d'hiver » qui nous reviennent du 26 février au 4 mars 2023

Nous avons adopté une résolution pour l'achat de Plomberie Chauffage O'Max inc. d'une pompe doseuse ainsi que des accessoires, et ce, au coût de 1 936,55 \$, plus taxes.

Bonne fin de saison aux motoneigistes et merci de respecter les sentiers, je demeure à votre disposition pour toutes questions ou rencontre pour échanger sur vos projets.



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 13 mars 2023 à 19h30



TAXES MUNICIPALES

Prendre note qu'une petite erreur est survenue pour le numéro du règlement pour les ordures résidentielles, ce n'est pas R367-66 mais R-367-22. Ceci ne touche pas le montant des taxes, une simple erreur de touche. Merci !

PRENEZ NOTE QUE LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES, POUR L'ANNÉE 2023, ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS LE 20 FÉVRIER DERNIER.
Le 1^{er} versement est dû pour le 20 mars prochain.

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes. **C'est votre responsabilité !**



LE NUMÉRO DE COMPTE
SUR VOTRE CHÈQUE,
VOTRE MATRICULE EST
CELUI QUI COMMENCE
PAR F-XXXX-XX.XX-0000.



Notez que la municipalité
ne dispose pas de terminal pour le
paiement d'Interac.

Taxes 2023

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité :

- par chèque ;
- par virement ;
- en argent comptant avec reçu.

VIREMENT INTERAC

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Question: **Pour**
Réponse : **Taxes2023**

SIGNIFICATION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ



1. **La quenouille** étant une plante aquatique poussant dans un marais, représente le parc régional, site ornithologique à caractère récréotouristique situé à l'ouest de la Péninsule, site migratoire exceptionnel des outardes d'où la Municipalité tire son nom.
2. **La feuille de la quenouille et celle de la gerbe de blé** représentent la source complémentaire du fourrage servant à la nourriture des animaux que chaque colon hivernait pour ses propres besoins.
3. **La gerbe de blé et la faucille** représentent la base première de la nourriture des habitants de cette époque et les deux (2) fermes agricoles qui ont contribué au développement économique de la Municipalité.
4. **Les lettres « P » et « O »** sont formées par la faucille qui servait à la récolte, par les tiges de la quenouille et de la gerbe de blé.
5. **L'anneau** représente l'union des trois (3) villages ainsi que l'Église catholique, composante spirituelle de cette Municipalité.
6. **La couleur vert foncé** représente le domaine forestier, en occurrence, la Scierie des Outardes qui contribue au caractère économique.
7. **La couleur vert pâle** représente la longévité de la Municipalité.
8. **La couleur jaune** représente le soleil, source principale de vie et d'énergie.
9. **La couleur or** contournant l'ensemble du dessin représente la prospérité.
10. **La couleur brune** représente la terre fertile et propre à la culture.

Logo dessiné par Michel Dallaire, 30 septembre 1989

SERVICE DES LOISIRS & PFMADA

Mars, mois de la relâche, mois de l'arrivée du printemps!

Vous trouverez la programmation complète de la semaine de relâche, **à la fin** de la section loisirs. Encore une fois, plusieurs activités diversifiées et pour tous les goûts, n'hésitez pas à venir donner un peu de votre temps et/ou à nous faire vos suggestions pour l'an prochain!



Activité sportive

Jeudi, le 16 février dernier, nous avons débuté l'initiation au basket grâce à l'initiative d'une jeune de la municipalité, Eve-Marie David. Pour l'instant, 10 Jeunes se sont inscrits au cours.



Défi château de neige :

C'est le moment de jouer dehors puisque le Défi château de neige est de retour!!! Loisir & Sport Côte-Nord vous ont préparé des prix de participation de fou!!!! Familles, services de garde, École les Dunes, organismes de Pointe-aux-Outardes, à vos châteaux. Vous avez **jusqu'au 13 mars** prochain pour vous inscrire. Faites vite !

Café viennoiseries :

Lundi, 20 mars 2023 de 9 h 30 à 11 h 30.

L'activité n'est pas encore choisie donc, surveillez notre page *Facebook* elle sera annoncée sous peu.





Petit Fleur
STYLISME FLORAL

PETIT FLEUR PAR MAUDE DROUIN-MILLER

Atelier Terrarium

MERCREDI, LE 29 MARS 2023
À 18 H 30

55,00\$

Matériels fournis

MINIMUM 10 PLACES - MAXIMUM 20 PLACES

Inscription par téléphone au 418 567-2177 #1 ou par
Messenger de notre page Facebook.

Païement obligatoire pour réserver votre place.
Les infos du virement seront dit à la réservation

418-567-8920 #4, gdsctotenord@yahoo.fr
ouvert à tous et toutes



Grains de Soleil
côte-Nord inc.

Ces enfants qui Angoissent



plus de 10 trucs
à découvrir
pour
outiller nos jeunes

mardi 14 mars
18:30 - 20:30

Gratuit

au centre des loisirs PAO
493 ch. Principal

NB... ces trucs sont aussi
valables pour les adultes



inscription obligatoire

sur notre Messenger ... <https://www.facebook.com/GrainsdeSoleil37>
par courriel : gdsctotenord@yahoo.fr ou auprès des Loisirs de PAO

Atelier de cuisine
Prochaine activité le 28 mars 2023

Espace famille
Prochaine date le 18 mars 2023

HORAIRE – SEMAINE DE RELÂCHE À PAO



La relâche à

Pointe-aux-Outardes

HORAIRE DE LA PATINOIRE ET LA GLISSADE

GLISSADE : 9H00 À 12H00 / 13H00 À 16H45 / 18H00 À 21H45
 PATINAGE LIBRE : 13H00 À 15H00 / 18H00 À 19H30
 HOCKEY LIBRE : 15H00 À 16H45 / 19H30 À 21H45

	DIMANCHE 26/02	LUNDI 27/02	MARDI 28/02	MERCREDI 01/03	JEUDI 02/03	VENDREDI 03/03	SAMEDI 04/03
AM	CAPTEUR DE RÊVE (Centre des loisirs) 9H30 À 11H00		JÉUX GONFLABLES (École Les Dunes) 9H00 À 12H00	JÉUX GONFLABLES (École Les Dunes) 9H00 À 12H00	CONTE ANIMÉ / GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC. (Centre des loisirs) 10H00 À 12H00	LE CERCLE DES FERMIÈRES PORTE OUVERTE 9H00 À 12H00	CENTRE DES LOISIRS FERMÉ POUR L'AVANT-MIDI.
PM	PARTIE DE SUCRE TOUR À CHEVAL 11H30 À 16H00	ATELIER CUISINE 5 ÉPICES / GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC. 14H00 À 16H00	JÉUX GONFLABLES (École Les Dunes) 13H00 À 15H00	JÉUX GONFLABLES (École Les Dunes) 13H00 À 15H00		LE CERCLE DES FERMIÈRES PORTE OUVERTE 13H00 À 15H30	COURSE DE JOUETS SUR LA GLACE 13H00 À 16H00 DATINOIRE NON-DISPONIBLE POUR PATIN ET HOCKEY
SOIR		PARCOURS FAMILIAL HIVERNAL DANS LA DÉNOMBRE / GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC. 16H00 À 19H00	SOCGER SUR GLACE 18H00 À 19H30		SOIRÉE JEUX 18H00 À 21H00	KARAOKE 18H30 À 21H30	

SURVEILLEZ NOTRE PAGE FACEBOOK

OFFRES D'EMPLOI – CAMP DE JOUR DE PAO



OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR(TRICE) CAMP DE JOUR POINTE-AUX-OUTARDES 2023

Principales tâches et responsabilités

Sous la responsabilité de la superviseure des loisirs et de la culture et du coordonnateur du camp de jour, l'animateur(trice) remplira les responsabilités suivantes :

- Planifier et animer des activités pour des jeunes âgés de 5 à 12 ans inscrits au camp de jour de la Municipalité ;
- Voir à la sécurité des enfants inscrits au camp de jour ;
- Veiller à ce que les enfants adoptent des comportements harmonieux et respectueux. Rapporter toute situation problématique à ses supérieurs immédiats ;
- Respecter le code de vie du personnel de camp de jour ainsi que les politiques, les procédures et les règles établies pour le personnel de la Municipalité ;
- Participer aux rencontres d'équipe du camp de jour ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes à la fonction.

Exigences

Votre profil

- Détenir son secondaire 4 ou avoir 16 ans lors du début du camp de jour ;
- Posséder une certification valide en premier soins (un atout) ;
- Détenir de l'expérience en animation auprès de la clientèle âgée de 5 à 12 ans (un atout) ;
- Être dynamique et posséder un sens développé du service à la clientèle ;
- Faire preuve de créativité, de débrouillardise et de polyvalence ;
- Être organisé et autonome ;
- Aimer travailler en équipe.

Vos conditions de travail

- Horaire : temps plein (sujet à changer selon les besoins de la Municipalité)
- Durée : environ 8 semaines (juin à la mi-août 2023) + formations avant de débiter
- Semaine de travail : 35 heures (Horaire qui varie et en alternance)
- Salaire horaire : 15,50 \$

**L'embauche est conditionnelle à la présence aux formations*

Les personnes intéressées et qui possèdent les qualifications ci-haut énumérées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant vendredi, le 17 mars 2023 à 12 h par courriel au loisirs@pointe-aux-outardes.ca avec la mention :

ANIMATRICE OU ANIMATEUR – CAMP DE JOUR.

OFFRE D'EMPLOI COORDONNATEUR(TRICE) CAMP DE JOUR POINTE-AUX-OUTARDES 2023

Principales tâches et responsabilités

- Planifier/gérer l'horaire général et le quotidien du camp de jour en collaboration avec la superviseure aux loisirs;
- Planifier et organiser la programmation estivale;
- Encadrer, superviser et soutenir l'équipe d'animation;
- Assurer le suivi auprès des parents;
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants et des animateurs;
- Encadrer, superviser et former le personnel sous sa responsabilité;
- S'assurer de maintenir le niveau de qualité de l'animation offerte;
- Intervenir de manière adéquate en cas de gestion de crise ou d'urgence;
- Veiller au respect des règlements et des procédures en vigueur;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'atteinte des objectifs de la municipalité;
- S'assurer de produire et de garder en ordre la documentation propre à ses tâches et des interventions;
- Toutes autres tâches connexes liées au poste.

Exigences

Votre profil

- Être âgé entre 18 et 30 ans;
- Certification en RCR/Premier soins (souhaité et un atout);
- 1 an d'expérience en animation (souhaité)
- Faire preuve de créativité, d'initiative, de débrouillardise, d'un bon esprit d'équipe et de polyvalence;
- Être disponible pour la période estivale du 1^{er} juin au 12 août 2023 ainsi que quelques journées de formations;
- Étudiant dans un domaine connexe (atout).

Vos conditions de travail

- **Horaire :** Temps plein (sujet à changer selon les besoins de la Municipalité)
- **Durée :** environ 9 semaines (juin à la mi-août 2023) + formations avant de débiter
- **Semaine de travail :** 35 heures (Horaire qui varie et en alternance)
- **Salaire horaire :** 16,50 \$

**L'embauche est conditionnelle à la présence aux formations*

Les personnes intéressées et qui possèdent les qualifications ci-haut énumérées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant vendredi, le 17 mars 2023 à 12 h par courriel au loisirs@pointe-aux-outardes.ca avec la mention :

COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE – CAMP DE JOUR.

GRAINS DE SOLEIL CÔTE-NORD INC.

Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

GRATUIT

Votre enfant éprouve des **difficultés** ou des **retards d'apprentissage** ?
Votre enfant est sur une **liste d'attente** pour des services professionnels ?
Vous êtes inquiets face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des **jeux spécifiques...**

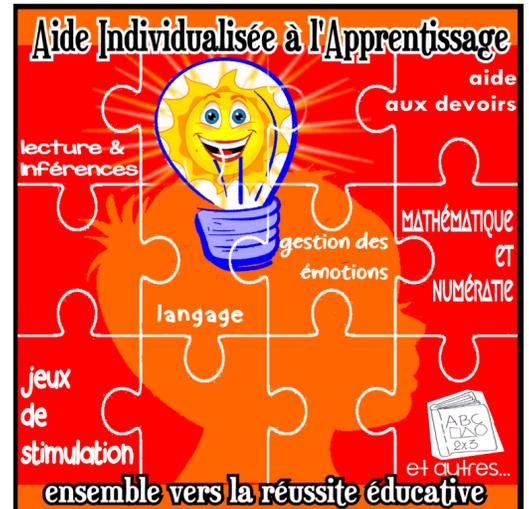
- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

Rencontres ludiques personnalisées

chez vous ou dans un autre milieu

en fonction de ce qui est plus facilitant...

Éducatrice + l'enfant + **VOUS**, l'adulte significatif!



Contactez-nous pour en savoir +, **Grains de Soleil Côte-Nord inc.**

418 567-8920 #4 ou gdscotenord@yahoo.fr ou Page FB *GrainsdeSoleil37*



Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 15 h
au Centre des Loisirs de PAO



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographie

F.A.D.O.Q. DE POINTE-AUX-OUTARDES



Dimanche, le 5 mars 2023

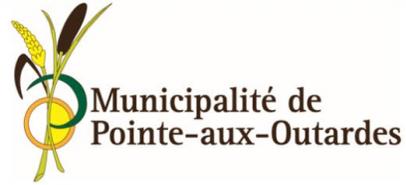
De 8h30 à 12h00

Adulte : 8,00 \$
Enfant 6-12 : 4,00 \$
Enfant 0-5 : Gratuit

LES DIMANCHES
Déjeuner FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES

C'est le mois de votre anniversaire ? C'est gratuit pour les membres de la
FADOQ seulement



Séance publique d'information

PREMIER TECH

viendra présenter son projet de recherche d'une nouvelle technologie de récolte de tourbe sur le territoire de Pointe-aux-Outardes

**MARDI, LE 14 MARS 2023 À 19 H
AU CENTRE DES LOISIRS
DE POINTE-AUX-OUTARDES**

BIENVENUE À TOUS !

LE PRINTEMPS ARRIVE !



Le Printemps, première saison de l'année qui se caractérise par un radoucissement des températures.

C'est le réveil des végétaux et la floraison des plantes. C'est aussi le retour des oiseaux migrateurs qui ont séjourné dans les pays du Sud pour échapper au froid de l'hiver.

C'est l'équinoxe de printemps, la durée du jour est égale à la durée de la nuit sur tous les points de notre Terre.

Le printemps, c'est le lundi 20 mars, qu'il pointerait le bout de son nez !

PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : vos photographies.

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc. De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



Vous faut-il un permis de construction ou de rénovation ?

Avez-vous besoin d'un permis de construction ou de rénovation? Si vous prévoyez des travaux, vous devriez vous poser cette question en amont de votre projet.

Posséder une maison, c'est fort probablement le plus grand investissement financier de votre vie, mais également souvent la concrétisation d'un rêve. Or, avoir son chez-soi comporte quelques obligations en termes d'entretien. Au fil des ans, des petits comme de plus grands travaux seront à prévoir afin de conserver votre maison à votre goût et en bon état. Que vous ayez opté pour une construction récente ou encore pour une demeure plus âgée, le jour va certainement arriver où il vous faudra un permis pour rénover.

Qu'est qu'un permis de construction ou de rénovation ?

Le permis de construction ou de rénovation est un document émis par la municipalité afin de vous autoriser à apporter des améliorations à votre habitation. La municipalité s'assure ainsi que les travaux respectent les normes d'urbanisme et de construction en vigueur. La municipalité doit également aviser différents organismes tels que la RBQ (Régie du Bâtiment du Québec), la CCQ (Commission de la construction du Québec) et même le Ministère du Revenu. Bref, ce bout de papier dispose d'une importance plus grande qu'il n'y paraît.

Il est par ailleurs très risqué de ne pas se conformer à cette exigence. Effectuer des travaux sans cette autorisation peut vous coûter une centaine à des milliers de dollars en amendes. De plus, bien que plusieurs déplorent voir ensuite leur évaluation foncière augmenter, ça reste tout de même un avantage si un jour vous souhaitez revendre votre maison.

Le prix d'un permis de construction ou de rénovation ?

Comme vous vous en doutez, le prix varie selon le type de permis (permis de construction ou permis de rénovation). En règle générale, les coûts d'un permis de construction varient entre 10\$ et 30\$, alors qu'il n'y a aucuns frais pour les permis de rénovation.

Les travaux et les rénovations qui demandent un permis ?

En règle générale, tous travaux apportant des modifications significatives à votre demeure requièrent un permis. Soyez rassuré, vous pouvez peindre les murs de votre salon sans pour autant demander ce document. Sachez que même si vous faites affaire avec un entrepreneur enregistré à la RBQ, vous devrez tout de même demander votre

permis pour construire ou rénover. Il est peu fréquent que ce soit votre entrepreneur qui fasse ces démarches, il faudra donc en tenir compte dans la planification de vos travaux.

Voici une liste non exhaustive des travaux qui demandent un permis :

- Ajouter une pièce ou agrandir une maison ;
- Reconfigurer des cloisons ou encore de la tuyauterie ;
- Les travaux électriques ;
- Ajouter ou remplacer un balcon, une galerie, une terrasse ou un perron
- Ajouter, changer ou agrandir des fenêtres ou des portes donnant sur l'extérieur ;
- Réfection de la toiture, salle de bain, cuisine, recouvrement de plancher, etc. ;
- Ajouter une piscine creusée ou hors terre ;
- Ajouter une construction complémentaire telle qu'un garage, un cabanon, un abri à bois, une gloriette(gazebo), etc. ;
- Démolir un bâtiment sur votre propriété ;
- Abattre des arbres ;
- Construction, réfection ou modification de l'installation sanitaire (fosse septique) ;
- L'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau (puits) ;
- L'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau comprend son implantation, sa modification substantielle ou son remplacement ;
- Les travaux de remblai et déblai ;
- La construction d'une clôture, d'un foyer extérieur, d'une pergola, etc.;
- Les travaux faits sur la rive et en plaines inondables.

Comment demander son permis de construire ou de rénover ?

En cas de doute, vérifiez si les travaux à faire sont assujettis à cette obligation. Contactez le service d'urbanisme de votre municipalité. Assurez-vous d'avoir les plans ou encore les documents nécessaires pour présenter votre projet. Prévoyez assez tôt à quel moment se feront les travaux et durant combien de temps, planifiez avec détails votre projet de construction ou de rénovation. Vous devrez ensuite remplir la demande de permis et payer les frais. Il faut prévoir un certain délai pour l'émission du permis. Ce dernier doit en tout temps être affiché et visible de l'extérieur. On l'affiche généralement sur une des fenêtres de la façade de la maison.

Qu'arrive-t-il si je n'obtiens pas de permis ?

Les travaux accomplis sans permis pourraient ne pas répondre aux normes prévues au règlement de zonage et de construction de la municipalité ou aux règlements édictés par la Loi sur la Qualité de l'environnement du Québec dont le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou alors le règlement transitoire sur la gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

Quiconque entreprend des travaux sans permis ou autorisations nécessaires peut se voir remettre une amende minimale de 250\$. Il est donc rentable de vérifier avant! De plus, les travaux ne correspondant pas aux exigences devront être enlevés ou pourraient vous causer bien des maux de tête lors de la vente de votre propriété.

Bref, l'obtention d'un permis de construction ou de rénovation avant vos travaux peut vous éviter bien des ennuis.

CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

 Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.

 Vous vous êtes démarqué lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)

 Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.



PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2022-2023

JUSQU'AU 31 MARS 2023



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

Formulaire de demande disponible au bureau municipal.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : 418-589-9594

info@mrcmanicouagan.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

N'essayez pas de le réparer vous-même.



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

BACS D'ORDURE ET DE RECYCLAGE

Nuisance aux opérations de déneigement
Situation problématique concernant la collecte des ordures et du recyclage. Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



Merci de votre collaboration !

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous avez changé votre numéro de résidence ou de cellulaire ? Vous êtes un nouveau résident dans notre magnifique municipalité ? Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionnez toutes les propriétés ou les matricules pour lesquelles le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203, poste 0 ;
- Par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

***Saviez-vous que lorsque vous recevez un message téléphonique automatisé de la municipalité, vous pouvez le réécouter ?** Pour ce faire, il vous suffit de composer le numéro de téléphone indiqué sur votre afficheur. Prendre note que ce numéro est actif seulement pour quelques jours.

ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.



Voici quelques faits :

- La licence permet de retrouver le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien/chat lors de nos heures d'ouverture.

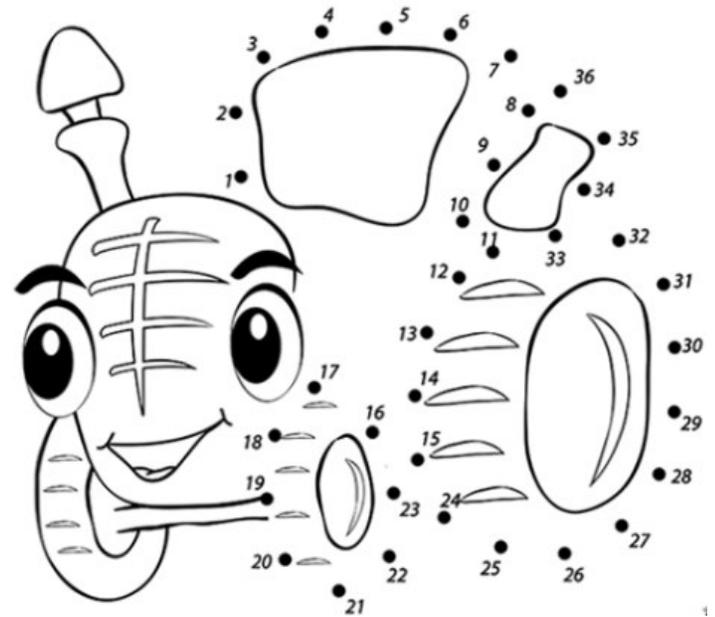
JEUX - DIVERTISSEMENT

SUDOKU

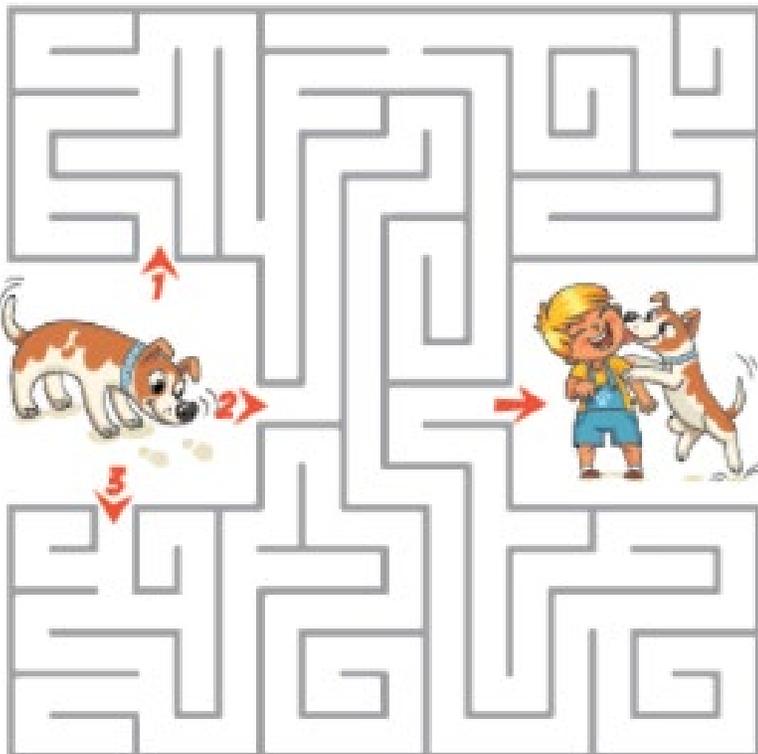
2				5				
		1		4		5		
			8	6	3		9	2
6	7				1			
		9		7			6	8
4						7		
	2			8		6		
			1				7	
5			4		6		2	3



TRACE LES POINTS



LABYRINTHE



CHERCHE ET TROUVE, LES 7 DIFFÉRENCES DANS LE DESSIN

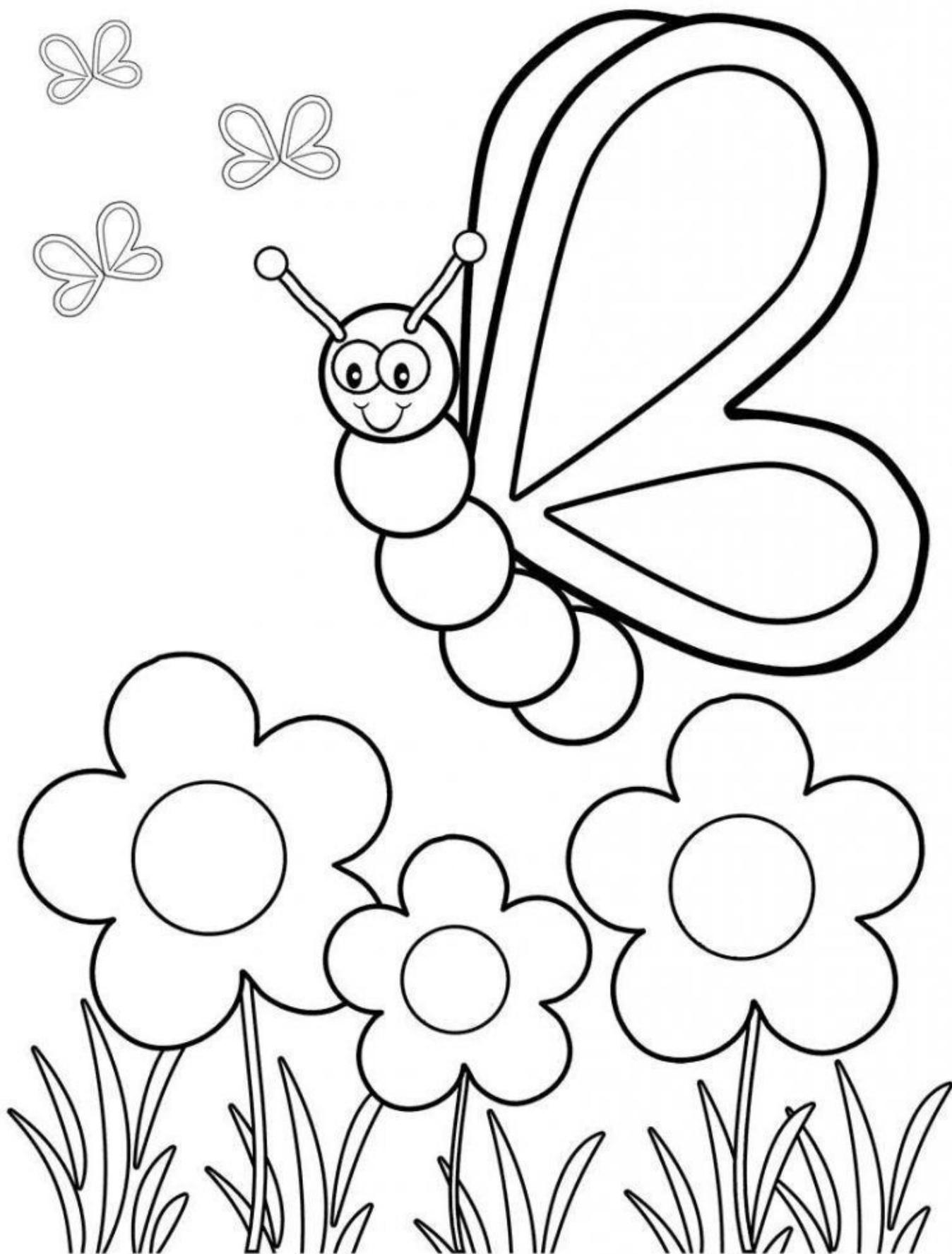


MOTS CACHÉS – 10 LETTRES

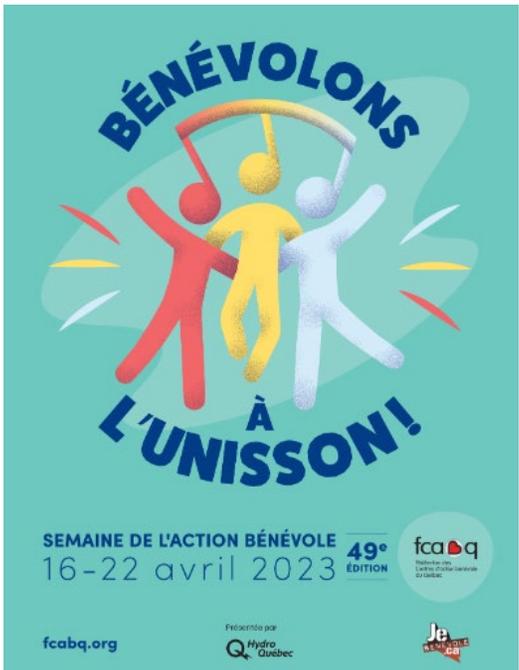
T	E	L	U	M	N	S	E	L	U	O	P
N	O	T	E	N	A	C	F	U	E	O	B
S	U	D	N	I	S	S	U	O	P	R	N
E	A	R	N	O	D	N	I	D	E	C	O
D	E	A	R	E	I	L	E	B	H	E	E
N	V	N	N	S	U	E	I	E	A	D	G
I	N	A	I	C	U	S	V	E	G	A	I
D	O	C	P	R	I	A	N	N	N	T	P
C	T	D	A	O	L	E	E	A	E	N	O
U	U	A	L	P	H	N	O	R	A	I	U
O	O	Q	O	C	S	R	A	J	U	P	L
B	M	D	A	E	L	L	I	A	C	A	E
E	R	V	E	H	C	J	U	M	E	N	T

PINTADE POULES VEAU
 TAUREAU BOEUF JARS
 CANETON VACHE BOUC
 POUSSIN LAPIN ANE
 POULET MULET COQ
 BREBIS PORCS
 BELIER
 PIGEON
 JUMENT
 CHEVAL
 CHEVRE
 AGNEAU
 CAILLE
 DINDON
 MOUTON
 CANARD
 DINDES





FÊTE DES BÉNÉVOLES



Dans le cadre de la *Semaine de l'action bénévole*, la municipalité de Pointe-aux-Outardes organisera un souper suivi d'une soirée spectacle avec la *Troupe ART'SCÈNE*.

La Fête des bénévoles aura lieu **vendredi, le 21 avril prochain à 17 h 00**.

L'entrée est gratuite pour les bénévoles et **25\$** pour les accompagnateurs (souper et soirée).

Prenez note qu'il n'y aura pas de service de bar. Alors, apportez vos consommations !

Les billets seront en vente pour le public à compter du 27 mars 2023. Pour vous procurer vos billets, communiquez au 418 567-2203.

C'est le moment idéal pour remercier nos bénévoles pour leur implication et leur dévouement tout au long des 3 dernières années.

Samedi, le 22 avril 2023 à 19 h 30 aura lieu également un spectacle de musique offert par la Troupe ART'SCÈNE.

Les coûts des billets sont de **12\$** pour les 13 ans et plus et de **6\$** pour les 12 ans et moins. **Pour vous procurer vos billets, communiquez au 418 567-2203.**

Bienvenue à toutes et à tous !



MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (*Groupe*) : **Mdj le S.Q.U.A.T**

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chuteaux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaire du service : Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Mars				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Avril				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28



Nouvelle version



Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine



Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale



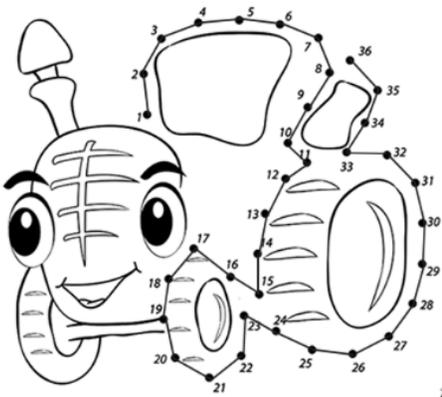
Augmentation de la qualité de service



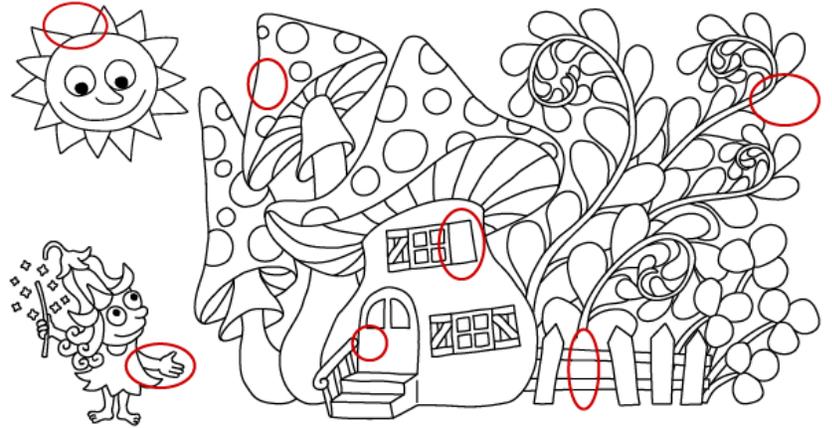
Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

RÉPONSE TRACE LES POINTS



RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



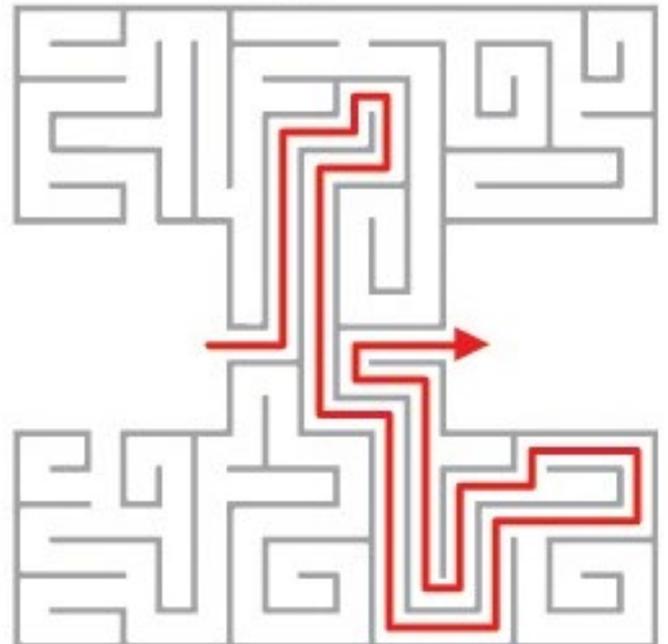
RÉPONSE MOTS CACHÉS

DINDONNEAU

RÉPONSE SUDOKU

2	9	3	7	1	5	4	8	6
8	6	1	2	4	9	5	3	7
7	4	5	8	6	3	1	9	2
6	7	8	9	2	1	3	4	5
1	3	9	5	7	4	2	6	8
4	5	2	6	3	8	7	1	9
9	2	4	3	8	7	6	5	1
3	8	6	1	5	2	9	7	4
5	1	7	4	9	6	8	2	3

RÉPONSE LABYRINTHE



ANNONCES



25 ans

CAFÉS-RENCONTRES DE MARS

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



QUAND

Lundi le 6 et 20 mars
dès 19 h 00

LIEU

835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Yolande 418 589-8055

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :

 L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



LOCATION DE SALLES



SALLE COMMUNAUTAIRE

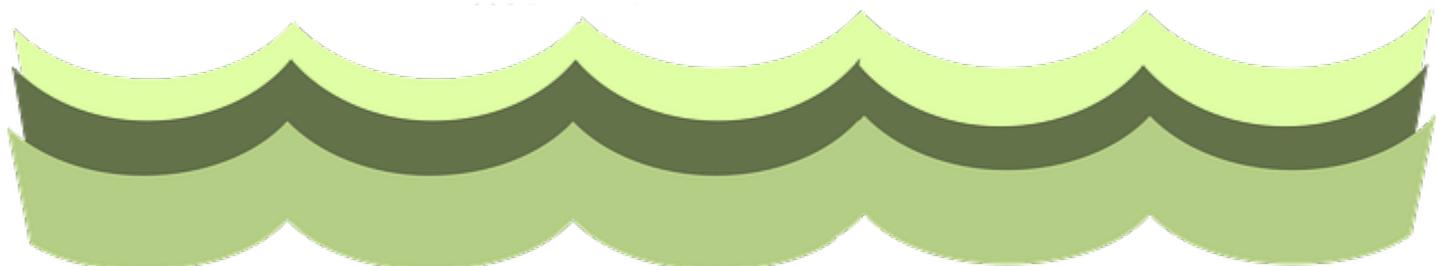
RÉSERVATION :
418 567-2203 POSTE 1



CENTRE DES LOISIRS

TABLE DES MARÉES – MARS 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0245	1.7	9	0317	3.8	17	0325	1.5	25	0419	4.3
	0938	3.2		0921	0.6		1007	3.6		1042	0.4
WE	1703	1.4	TH	1531	3.9	FR	1719	1.1	SA	1646	3.6
ME	2245	2.4	JE	2138	0.6	VE	2311	2.7	SA	2239	0.7
2	0419	1.7	10	0348	3.9	18	0454	1.3	26	0459	4.1
	1103	3.2		0955	0.6		1126	3.8		1126	0.7
TH	1809	1.3	FR	1604	3.8	SA	1817	0.8	SU	1728	3.2
JE	2359	2.5	VE	2206	0.6	SA			DI	2313	1.0
3	0532	1.6	11	0420	3.9	19	0013	3.1	27	0541	3.8
	1205	3.4		1032	0.6		0602	0.9		1216	1.0
FR	1854	1.2	SA	1638	3.6	SU	1225	4.1	MO	1814	2.9
VE			SA	2236	0.7	DI	1903	0.5	LU	2350	1.3
4	0045	2.8	12	0455	3.9	20	0101	3.5	28	0629	3.5
	0624	1.4		1111	0.7		0657	0.6		1320	1.3
SA	1250	3.6	SU	1716	3.4	MO	1315	4.3	TU	1908	2.6
SA	1928	1.0	DI	2309	0.9	LU	1943	0.3	MA		
5	0120	3.0	13	0534	3.8	21	0143	3.8	29	0036	1.5
	0705	1.2		1157	0.9		0746	0.3		0729	3.2
SU	1326	3.8	MO	1759	3.1	TU	1400	4.4	WE	1451	1.5
DI	1956	0.9	LU	2347	1.0	MA	2020	0.2	ME	2026	2.4
6	0150	3.2	14	0620	3.7	22	0224	4.1	30	0151	1.7
	0741	1.0		1255	1.1		0832	0.1		0851	3.1
MO	1359	3.9	TU	1854	2.8	WE	1443	4.4	TH	1623	1.5
LU	2022	0.8	MA			ME	2056	0.2	JE	2209	2.4
7	0219	3.4	15	0036	1.3	23	0302	4.3	31	0341	1.8
	0815	0.8		0719	3.6		0916	0.1		1023	3.1
TU	1430	3.9	WE	1415	1.3	TH	1524	4.2	FR	1728	1.4
MA	2047	0.7	ME	2007	2.6	JE	2131	0.3	VE	2326	2.6
8	0248	3.6	16	0147	1.4	24	0341	4.3			
	0848	0.7		0836	3.5		0959	0.2			
WE	1500	4.0	TH	1558	1.3	FR	1605	3.9			
ME	2112	0.6	JE	2144	2.5	VE	2205	0.5			



COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

